

9 février 15

**Question parlementaire d'André Frédéric à Madame la Ministre de la Mobilité Jacqueline Galant sur l'entretien des lignes ferroviaires.**

Comme vous le savez, des représentants d'Infrabel et de la SNCB ont été auditionnés par la commission transport du parlement wallon le 19/01/2015. Un tableau global de la situation a été brossé mais 3 dossiers abordés retiennent particulièrement mon attention.

1. Lors de l'audition de Monsieur Gilson représentant d'Infrabel , le classement des lignes en différentes catégories A,B,C,D a été abordé alors que les critères de classement n'ont toujours pas été expliqués. De plus, Monsieur Gilson a informé les députés de ce que la terminologie serait changée dans le but de ne plus crispier les réactions des médias, du politique et des stakeholders. Ma question est la suivante :

Comment Infrabel dénommera-t-il les différentes lignes du réseau et sur quels critères se basera-t-il pour établir ce classement. De plus, quelles seront les différences au niveau de l'entretien ou des investissements selon qu'une ligne se situera dans l'une ou l'autre catégorie ?

2. La sécurisation du réseau via ETCS et TBL1+ a été abordée également. Monsieur Gilson a déclaré qu'elle serait entièrement maintenue malgré les économies imposées par le Gouvernement. Or fin 2014, le Conseil d'Etat a annulé le marché de réalisation de la pose de l'ETCS. Cette décision impliquera un retard minimum d'une année.

Mes questions sont les suivantes :

Le système de sécurité des trains ETCS est-il bien prévu sur la totalité des lignes du réseau en ce compris celles répertoriées actuellement en catégorie C et D ? Si oui, pouvez-vous me dire suivant quel planning ?

3. Lors de cette audition, des députés ont insisté particulièrement sur la poursuite de l'entretien des lignes. L'espacement de l'entretien des

« petites » lignes semble un fait acquis pour 2015. En effet, lors de la séance du Conseil d'Administration d'Infrabel de décembre 2014, le plan d'économies pour 2015 reprend la diminution de moitié de l'entretien des caténaires en Wallonie, le report du renouvellement de certaines voies principales en état de vétusté avancé et demande qu'Infrabel ne soit plus soumis à la charte de ponctualité étant donné que ces mesures entraîneront des retards supplémentaires sur certaines lignes. Ces mesures ont été approuvées malgré le refus des Administrateurs PS et cdH.

Voici mes questions à ce sujet :

Quelles seront les conséquences de cette diminution d'entretien sur certaines lignes du réseau ?

Que vont devenir les lignes dont la caténaire vieillissante doit être remplacée dans les cinq prochaines années sachant que la SNCB ne dispose plus de matériel diesel en quantité suffisante ?

Pour l'instant, les fermetures de ligne pour 2015 ne sont plus envisagées. Sachant qu'un nouveau PPI est à l'étude pour 2016 à 2028..., devons-nous craindre pour la suppression de certaines lignes à partir de 2016 ?

A ce sujet, je pense au tronçon de la ligne 37 entre Welkenraedt et la bifurcation Hammersbrücke qui devra faire l'objet de travaux importants en 2016. Ces travaux seront-ils budgétés ? Ce tronçon devra-t-il être fermé à toute circulation supprimant toute relation entre l'Allemagne et la Belgique par la voie classique ? Ou bien, devra-t-on circuler à voie unique compliquant de la sorte le service des trains réguliers et le détournement des TGV en cas d'incidents sur la L3 ?

**Vraag nr. 253 van de heer  
volksvertegenwoordiger André Frédéric  
van 27 februari 2015 aan de minister van  
Mobiliteit, belast met Belgocontrol en de  
Nationale Maatschappij der Belgische  
spoorwegen**

**Question n° 253 de monsieur le député  
André Frédéric du 27 février 2015 à la  
ministre de la Mobilité, chargée de  
Belgocontrol et de la Société nationale  
des chemins de fer belges**

*NMBS. - Onderhoud van het spoorwegnet.*

*SNCB. - L'entretien des lignes ferroviaires*

(MV 2133)

1. Volgens Infrabel heeft zij sedert de ABC-indelingsoefening verder nagedacht over de segmentering van het spoorwegnet. Zoals aangegeven door de heer Gilson tijdens zijn uiteenzetting voor het Waals parlement, zal de aan de gang zijnde oefening beroep doen op een nieuwe terminologie, die op dit ogenblik nog niet vaststaat.

De indeling van de lijnen in categorieën is vooral een beheertool waarmee de meeste infrastructuurbeheerders zich hebben uitgerust. De doelstelling die Infrabel voor ogen heeft met die oefening is het onderscheiden van de lijnen van het Belgische spoorwegnet in functie van de intensiteit van het gebruik ervan alsook van hun finaliteit.

Op basis daarvan zal Infrabel bij machte zijn om haar beleid inzake onderhoud en vernieuwing van de lijnen van het spoorwegnet te verfijnen in de wetenschap dat een meer gebruikte lijn meer onderhoud en investeringen vraagt dan een minder gebruikte lijn.

Uiteraard zullen de C-lijnen alle aandacht krijgen met het oog op hun modernisering en hun bestendinging.

2. De vernietiging van de "ETCS L2"-opdracht door de Raad van State zou gevolgen kunnen hebben voor de einddatum van de werken inzake uitrusting van de lijnen die met het ETCS van niveau 2 moeten worden uitgerust. Het is evenwel nog te vroeg om die impact nader te bepalen, ook omdat er een oplossing wordt gezocht.

3. De besparingen waartoe Infrabel prioritair heeft beslist in 2015 op de investeringen die ten hare laste vallen, bedragen 150 miljoen euro. Een deel van die besparingen betreft inderdaad bepaalde vernieuwingswerken aan de bovenleiding in Wallonië.

(QO 2133).

1. Selon Infrabel, depuis l'exercice de catégorisation 'ABC', Infrabel a poursuivi sa réflexion sur la segmentation du réseau. Comme indiqué par Monsieur Gilson lors de son audition au Parlement Wallon, l'exercice en cours fera appel à une nouvelle terminologie qui n'est pas encore définie à l'heure actuelle.

La catégorisation des lignes est avant tout un outil de gestion dont la plupart des gestionnaires d'infrastructure se sont dotés. L'objectif que poursuit Infrabel au travers de cet exercice est de différencier les lignes du réseau ferroviaire belge en fonction de l'intensité de leur utilisation et de leur finalité.

Sur cette base, Infrabel sera en mesure d'affiner sa politique d'entretien et de renouvellement des lignes du réseau sachant qu'une ligne plus utilisée requiert un entretien et des investissements plus importants qu'un ligne moins utilisée.

Il est évident que les lignes C auront toute l'attention visant à leur modernisation et pérennisation.

2. L'annulation du marché « ETCS L2 » par le Conseil d'Etat est susceptible d'avoir un impact sur la date de fin des travaux d'équipement des lignes qui devront être pourvues d'équipements ETCS niveau 2. Mais, il est encore trop tôt pour préciser cet impact, une solution étant recherchée.

3. Les économies qu'Infrabel a décidé de faire prioritairement porter en 2015 sur les investissements dont elle a la charge s'élèvent à 150 millions d'euros. Une partie de ces économies concerne en effet certains

Algemeen gesteld zullen de door Infrabel getroffen maatregelen inzake investeringsvermindering pas werkelijk kunnen worden geëvalueerd op het ogenblik dat het meerjareninvesteringsplan zelf zal geactualiseerd zijn.

Met die actualisatie zal worden gestart na de opmaak van de strategische visie, waarvan de doelstelling erin bestaat maximale middelen te vrijwaren voor de investeringen.

travaux de renouvellement de la caténaire en Wallonie.

De façon générale, les conséquences des mesures de réduction d'investissement prises par Infrabel ne pourront être réellement évaluées qu'au moment où le plan pluriannuel d'investissement sera lui-même actualisé.

Cette actualisation débutera après l'élaboration de la vision stratégique dont le but est de préserver un maximum de moyens pour les investissements.